

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 20/06/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110610-52910-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 10 juin 2011

**ENGAGEMENT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT  
IMMOBILIER DANS LES CASERNES DE POMPIERS - PASSATIONS DE  
CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE CONDUITE D'OPÉRATION**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1311-4-1, L1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de promulgation pour la performance de la sécurité intérieure dite « LOPPSI 2 » ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa commission Equipement entendue ;

Sa commission des Finances consultée ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Autorise le Président du Conseil général à signer les conventions de financement suivantes :

- 2011-01 - Convention générale pour les travaux de grosses réparations 2011
- 2011-02 - Projet ANTARES
- 2011-03 - Rénovation des logements de la rue de Limoges à Versailles
- 2011-04 - Etudes pour la rénovation de la caserne d'Ablis
- 2011-05 - Etudes pour la rénovation de la caserne de Chevreuse

Autorise le Président du Conseil général à signer les conventions de conduite d'opérations suivantes :

- CO 01 - Rénovation de la caserne d'Ablis
- CO 02 - Rénovation de la caserne de Chevreuse